

N° 19183. CONVENTION (N° 150) CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU TRAVAIL : RÔLE, FONCTIONS ET ORGANISATION. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION, GENÈVE, 26 JUIN 1978<sup>1</sup>

---

#### RATIFICATION

*Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :*

29 décembre 1980

CUBA

(Avec effet au 29 décembre 1981.)

*Les déclarations certifiées ont été enregistrées par l'Organisation internationale du Travail le 19 janvier 1981.*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1201, n° I-19183, et annexe A du volume 1205.